



Séjour de botanique de terrain (5 jours) : Loir-et-Cher

Du dimanche 23 au samedi 29 août 2026, La Garance voyageuse organise pour ses adhérents un séjour de botanique de terrain autour de Chouzy-sur-Cisse, près de Blois (Loir-et-Cher).

Ce séjour aura pour but de permettre, lors de sorties dans des milieux variés (prairies, forêts ou ripisylves), de découvrir la flore d'été de cette région, ou d'en améliorer sa connaissance, et de s'initier ou de se perfectionner dans la détermination des familles, genres et espèces de plantes. Les sorties seront conduites et animées par Alain GUICHARD, botaniste et pédagogue, connaisseur du site, et ayant à son actif plus de vingt ans de conduite de stages et sorties pour des structures diverses (FRAPNA, Domaine du Rayol, École des Plantes de Paris, Mille et une Plantes... et La Garance). L'enseignement d'Alain Guichard sera complété par le partage et les échanges de connaissances entre participants, et quelques séances de détermination collectives en soirée pour les plus « mordus ».

Les participants doivent être à jour de la cotisation 2026 à l'association La Garance voyageuse



Nombre de participants :
17 personnes, maximum.

Hébergement (10 personnes)
Le Chant de la Cisse
29 route de Chambon
Chouzy-sur-Cisse
41150 Valloire-sur-Cisse
(Autre hébergement possible à Chouzy)



- Hébergement en chambre à deux lits : draps, taie d'oreiller, couette et linge de toilette fournis (peu de possibilités de chambre individuelle)



- Repas pris en commun (6 dîners, 6 petits-déjeuners, 5 paniers repas pour midi).

Frais d'hébergement : acompte à régler à l'inscription et solde à régler sur place lors du séjour
(chèque à l'ordre de **La Garance voyageuse** ou virement : **voir en p. 2**)

prévoir environ 430 € p. pers. pour l'hébergement, les repas et location de salle (acompte **130 €**)
(pour une inscription sans hébergement, voir en p. 2)

Rendez-vous à Chouzy **le dimanche 23 août à 18h pour une réunion d'accueil suivie du dîner**
(il est conseillé d'arriver au gîte avant, vers 17h pour vous y installer),
dispersion le **samedi 29 août**, après le petit-déjeuner.

Conseils pratiques

- Les excursions ayant parfois lieu sur des sentiers étroits et caillouteux, **il est nécessaire d'être bien chaussé**. Le rythme de marche est peu soutenu du fait des observations botaniques, ce qui rend ces sorties accessibles mais à noter qu'il peut toujours y avoir des raidillons et que les dénivelés peuvent aller jusqu'à 300 m par jour.
- L'utilisation de bâtons de marche est conseillée.
- N'oubliez pas de prévoir protections solaires (crème, chapeau & lunettes), ainsi que des vêtements chauds et imperméables.

Les trajets pour se rendre aux lieux des sorties se feront en covoiturage.

Pour plus de renseignements sur les conditions de sortie sur le terrain, vous pouvez contacter Alain Guichard par courriel à l'adresse : alanguichard26@gmail.com, ou par téléphone au 06 22 96 64 36

Participation aux frais d'encadrement pour la semaine (hors hébergement, restauration et transport) : 290€
Votre inscription ne sera validée qu'à **réception de l'intégralité de votre règlement** : vous pouvez choisir de régler en **un seul chèque de 290€** encaissé fin juillet – ou **3 chèques (100 + 100 + 90)** qui seront encaissés de façon échelonnée (fin février, fin mai, fin juillet)

En cas d'annulation de votre fait moins d'un mois avant le début du séjour, seuls 30% des frais d'encadrement vous seront remboursés.

Inscription à la journée, sans hébergement :

adhésion à l'association = 20 €

+ frais pédagogiques = 60 € / jour

**+ participation aux frais de location de salle et organisation = 30 €
à régler à l'inscription**

Il est possible, en prévenant à l'avance, de prendre les repas (pique-niques et dîners) avec le groupe : prévoir environ 150 € pour les 5 jours (à régler sur place lors du séjour)

Hébergement

Pour plus de renseignement sur les conditions d'hébergement, vous pouvez contacter Laurence Fayet : laurgarance@orange.fr, 06 89 37 16 07

À savoir que La Garance verse des arrhes aux gîtes, qui ne seront pas remboursées en cas d'annulation de votre part si nous ne trouvons personne pour vous remplacer : le cas échéant, nous nous verrons obligés de vous réclamer la somme correspondante.

Pour cette raison, nous vous demandons de bien vouloir régler un acompte de 130 € pour l'hébergement

Outre le règlement par chèque, il est possible de faire les règlements par virement mais en précisant bien « SB Loir-et-Cher-frais pédagogiques » ou « SB Loir-et-Cher-acompte » lors du virement.

n° IBAN FR 43 2004 1010 0903 2878 9A03 038 BIC PSSTFRPPMON

Contact Clio Silvant, secrétaire comptable : compta.garance@orange.fr

Le passe sanitaire n'est plus réclamé actuellement mais, en cas de nouvelle épidémie, des règles sanitaires pourraient à nouveau être mises en place...

**Bulletin d'inscription en page 3, à retourner (accompagné de vos chèques + adhésion éventuelle) à :
La Garance voyageuse, 48370 Saint-Germain-de-Calberte**

Merci de faire un bulletin d'inscription par personne et un chèque à part pour votre adhésion.

Si vous avez des régimes alimentaires particuliers, ou des allergies, veuillez le mentionner lors de l'inscription
Pour des régimes compliqués, prévoir éventuellement votre approvisionnement personnel.

**Bulletin d'inscription à retourner (accompagné de vos chèques + adhésion éventuelle) à :
La Garance voyageuse, 48370 Saint-Germain-de-Calberte**

Merci de faire un bulletin d'inscription par personne et un chèque à part pour votre adhésion.

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Tél. portable : _____ Courriel : _____

☐ souhaite réserver une participation au séjour **Loir-et-Cher**

Avec hébergement :

☐ chambre partagée

☐ chambre individuelle

Transports :

☐ Je viendrai en voiture et peux emmener _____ personnes

☐ Je cherche une place en co-voiturage (partage des frais)

☐ Je viendrai en train : gare de Blois + covoiturage

Précisez si vous souhaitez partager la chambre avec une personne particulière : _____

☐ Je m'inscris **sans hébergement** pour la totalité du séjour

☐ Je m'inscris **sans hébergement** pour certains jours et je règle la somme de _____

☐ **sans hébergement mais je souhaite prendre les repas avec le groupe (150 € à régler sur place)**

Régime particulier : _____

☐ J'adhère ou renouvelle mon adhésion, je joins **un chèque d'adhésion** à l'association La Garance voyageuse pour l'année civile 2026 :

☐ **20€** (tarif normal);

☐ **10€** (petit budget);

☐ **30€** (tarif couple)

☐ **Je joins un chèque de 290€ (ou 3 chèques)** pour les frais pédagogiques ou je règle par **virement** (entourer le moyen de paiement choisi)

☐ Je règle un acompte d'hébergement de **130€** par **chèque** / par **virement** (entourer le moyen de paiement choisi)

Chèques à l'ordre de : **La Garance voyageuse**

J'ai bien noté que seuls 30 % des frais d'encadrement me seront remboursés en cas d'annulation de mon fait moins d'un mois avant le début du séjour.

Et, dans ce cas, suivant les exigences du gîte ou de l'auberge, il est possible que les frais d'hébergement doivent vous être également réclamés.

A priori, le passe sanitaire n'est plus réclamé par les lieux d'hébergement, mais de nouvelles règles sanitaires pourraient entrer en vigueur au moment du séjour : se tenir au courant.

Signature :